

**Dépôt :**

Stéphanie EMPAIN

Luxembourg, le 23 juillet 2020

P27543

**MOTION****Projet de loi portant modification de la loi modifiée du 18 juillet 2018 sur la Police grand-ducale**


La Chambre des Député-e-s,


- vu l'accord relatif à un recrutement extraordinaire au profit de la Police grand-ducale qui a été conclu en 2019 entre le ministère de la Sécurité intérieure, la Police grand-ducale et les syndicats et associations professionnelles de la Police grand-ducale ;
- vu le plan de recrutement pour les années 2020 à 2022 qui va permettre de renforcer substantiellement les effectifs de la Police grand-ducale ;
- considérant la nécessité d'adopter la réforme de la formation des fonctionnaires stagiaires de la Police grand-ducale en temps utile pour qu'elle puisse encore s'appliquer à la promotion de 2020/2021 ;
- tenant compte de l'urgence de mettre en œuvre l'accord et le plan de recrutement précités;
- vu qu'un contrôle de moralité s'impose afin de s'assurer que les candidats admis au stage disposent des qualités morales nécessaires à l'exécution d'une des fonctions du cadre policier ;
- vu que la Commission Nationale pour la Protection des Données, dans son avis du 17 juillet 2020, porte l'attention sur le fait que le cadre légal mérite certaines précisions, notamment une définition claire en ce qui concerne les qualités morales requises, les contours et la portée de l'enquête de moralité, et l'accès aux fichiers qui sont légalement accessibles à la Police grand-ducale lors de l'enquête de moralité ;
- vu l'attachement de la Chambre des député-e-s aux principes essentiels de la protection des données et afin d'assurer la transparence et la publicité des critères à appliquer lors de l'enquête de moralité ainsi que la sécurité juridique,

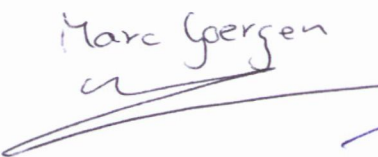
invite le Gouvernement :

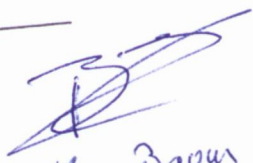
- à veiller, dans le cadre de l'enquête de moralité, au respect des dispositions applicables en matière de protection des données à caractère personnel ;
- à présenter, voire adapter, les critères d'honorabilité auxquels les candidats doivent répondre afin de pouvoir être admis dans le cadre policier;
- à veiller que les candidats soient informés au préalable des critères pris en compte par la Police grand-ducale lors de l'enquête de moralité;
- à analyser la question de l'honorabilité afin de procéder, le cas échéant, aux adaptations législatives qui s'imposent.

**Signatures :**

  
 Claude Lambert

  
 Jean-Benoît Briccolini

  
 Marc Goergen

  
 Marc Baour